



Création d'une passe à poissons rustique pour le franchissement piscicole d'un ouvrage supportant une route départementale.

Sur la commune de Saint-Amand-Magnazeix, Le ruisseau de Varnat, est un affluent de la Semme. Cette dernière est identifiée à potentiel fort pour la truite.

En 2011, le chantier initial devait remettre en service un tronçon de route départementale en remplaçant l'ancien ouvrage d'art qui s'était effondré. Celui-ci devait supporter le poids des bus scolaires empruntant l'axe quotidiennement, et laisser passer les eaux du bassin versant venant de l'amont sans risquer de débordement sur la chaussée.

Les calculs nécessaires ont été effectués et un pont-cadre a été installé en lieu et place de l'ancien.

L'ONEMA a alerté et conseillé les services départementaux sur la nécessité de rétablir le franchissement piscicole qui n'était plus possible en raison d'une chute d'eau trop importante en aval de l'ouvrage. Un dispositif de franchissement a donc été mis en place sous forme d'une passe rustique en pierre qui a permis de rattraper le niveau de la ligne d'eau.

Petit à petit, elle s'est affaissée et érodée, contraignant les services techniques à rajouter de nouveaux matériaux pour renforcer la stabilité des premières vasques à l'aval de l'ouvrage. Une fuite a ensuite été observée sur un côté de la passe. Elle nécessitera une nouvelle réparation pour faire passer le débit complet dans la passe à poissons.

La thématique du franchissement piscicole n'était pas connue au moment de refaire le passage routier. Des difficultés techniques dues au rapiéçage auraient pu être évitées en enfonçant un peu plus le pont-cadre dans le lit du ruisseau pour limiter les vitesses d'écoulement et ainsi l'effet d'érosion à la sortie du pont.

Il s'agit du premier chantier sur ce thème pour nos équipes. Les nouvelles interventions sur d'autres ouvrages sont déjà nourries de cette expérience formatrice.

L'ingénierie, les travaux et le suivi de chantier a été réalisé en interne. L'opération a été financée à 100% par le Conseil Général de la Haute-Vienne, propriétaire de la voirie et de l'ouvrage.

Contact :

Responsable de l'antenne technique de Chateauponsac : jean-michel.berneron@haute-vienne.fr



